

Délibération N° 2020-59

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement et de la signature de marché public

Le Conseil d'administration approuve, au regard du descriptif joint en annexe, le lancement et la signature du marché public suivant :

- Services de communications mobiles et prestations associées

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Par déléguation
La Directrice Générale des Services
Irene GAZEL

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.